



Suite à la résolution votée par le personnel lors de la HMI du 30 janvier, une douzaine d'agents ont informé vos représentants de leur intention d'arrêter leur participation au test du logiciel Octime et sont venus grossir les rangs de ceux ayant déjà abandonné ce pointage virtuel, 4 fois par jour. Aujourd'hui, il n'y a plus de justification à imposer aux agents, la participation à un test, au-delà d'une période raisonnable et suffisamment représentative, selon l'éditeur du logiciel lui-même.

Plusieurs agents, répondant à la motion votée, nous ont fait remonter le message type, ci-dessous, qui leur a été adressé, soit par la secrétaire générale, soit par le responsable des ressources humaines.

S'il fallait démontrer que la GTT (Gestion du temps de travail), c'est d'abord la mise en place d'une logique contraignante et répressive, c'est chose faite :

Objet : Gestion du temps de travail

Importance : Haute

Bonjour Monsieur XXXXX,

Nous préparons actuellement un bilan à l'attention des représentants du personnel siégeant au comité technique dont le sujet est l'expérimentation du logiciel de gestion du temps en cours au secrétariat général et à la direction du patrimoine cinématographique.

En préparant ce document, nous nous sommes aperçus que vous ne badgiez plus depuis plusieurs semaines.

J'aurai souhaité savoir si vous rencontriez des difficultés techniques, qui pourraient justifier ces absences de badges. N'hésitez pas à contacter, XXXXX, votre chef de service, si vous avez le moindre souci avec le logiciel.

Je vous rappelle que cette expérimentation s'impose à tous. Elle permet d'établir un bilan et de procéder aux ajustements nécessaires avant l'extension du dispositif à tous les agents du CNC, au moment du déménagement à Raspail. Enfin, je vous rappelle que l'obligation d'obéissance hiérarchique s'impose à tout agent public.

Bien cordialement,

Leslie Thomas

Secrétaire Générale du CNC

Après lecture de ces propos, il est difficile de ne pas sourire. En revanche, ils illustrent parfaitement la mentalité de nos dirigeants et leur notion de « progrès social ». Un progrès qui se prétend social mais qui a un sérieux goût de chasse aux sorcières et de répression.

Cette missive adressée à des agents identifiés et ciblés grâce à un logiciel qui n'est pas effectivement mis en production et généralisé, est-elle recevable ? Ce logiciel et son paramétrage qui n'a pas fait l'objet d'un avis en Comité technique, aurait-il déjà bénéficié d'une autorisation permettant l'utilisation de données nominatives ? Le traitement de ces données nominatives impose une déclaration préalable à la CNIL. Nous allons poser la question à l'administration et nous attendrons impatiemment une réponse précise à ce sujet.

La loi du 13 juillet 1983 dans son article 25 (Chapitre IV : Des obligations et de la déontologie) édicte les principes suivants : « Le fonctionnaire exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité ».

Il n'est pas inutile de réaffirmer régulièrement ces principes qui peuvent facilement être occultés, au plus haut niveau, dans une organisation.

Par ailleurs, la notion de devoir d'obéissance ne consiste pas à devenir le sujet d'expériences dont on ignore les procédés et dont les données sont utilisées contre les agents. Les agents doivent obéissance à leur hiérarchie et non à des logiciels. Les agents publics obéissent aux lois et règlements en tant que personne et n'ont pas à adapter leur comportement à des paramétrages informatiques plus ou moins confidentiels.

Le devoir d'obéissance hiérarchique doit-il être réinterprété, comme un devoir de soumission au dogme, de notre présidente, en matière de progrès social ?

Nous rappelons la demande déjà formulée suite à la HMI du 30 janvier et à la mobilisation du 5 février: L'ouverture d'une véritable négociation sur le projet de gestion du temps de travail (GTT). Le fait pour la présidence de continuer à faire la sourde oreille et à s'inscrire dans une politique du fait accompli, envoie un signal très négatif aux agents et interroge le collectif sur le sens qu'il faut réellement donner au terme « progrès social » au CNC.

La section SNAC-FSU